

TRANSMETTRE

avec le Répertoire
Départ Installation



VOUS RECHERCHEZ
UN REPRENEUR OU UN ASSOCIÉ,
les conseillers RDI des Chambres
d'agriculture vous accompagnent...




repertoireinstallation.com



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRES D'AGRICULTURE

☰ Vous êtes **concerné !**



Vous êtes à la recherche d'un repreneur ou d'un associé, le Répertoire Départ Installation vous appuie dans vos démarches.

NOS CONSEILLERS

sont à vos côtés pour vous aider à concrétiser votre projet de transmission ou d'association.



Le Répertoire Départ Installation, comment ça marche ?

4 étapes pour rencontrer des candidats :

- ◆ Vous rencontrez un conseiller pour vous aider à définir votre offre d'exploitation ou d'association (description de l'exploitation, date et mode de cession, place et profil de l'associé...).
- ◆ Dès validation de l'annonce à diffuser, votre inscription au Répertoire Départ Installation est effective : la recherche d'un repreneur ou d'un associé peut alors démarrer, dans le respect de la confidentialité. Votre offre sera diffusée sur le site internet avec votre accord.
- ◆ Le conseiller vous met en relation avec des porteurs de projet en veillant à l'adéquation des projets de chacun.
- ◆ Vous rencontrez le ou les candidats intéressés par votre offre. Vous pouvez solliciter un conseiller pour vous accompagner.

**Suivant vos besoins,
différents niveaux
d'accompagnement
vous seront proposés.**





Pour trouver facilement un repreneur ou associé :

- ▶ Avec votre accord, votre offre d'exploitation ou d'association est diffusée de manière anonyme sur le site "**www.repertoireinstallation.com**".
- ▶ Les porteurs de projet ont ainsi accès aux offres.
- ▶ Pour avoir plus de précisions, les porteurs de projet pourront contacter en ligne le conseiller référent.



Le Répertoire Départ Installation, quel objectif ?

Favoriser la transmission des exploitations agricoles en rapprochant :

les exploitants en recherche
d'un repreneur ou d'un associé
& les porteurs de projet
souhaitant s'installer
en individuel ou en société.

Le **RDI** est un service
public national mis
en œuvre dans chaque
département
par les Chambres
d'agriculture.



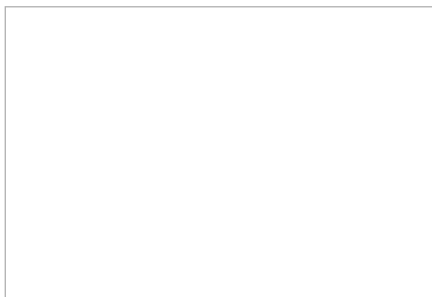
Le Répertoire Départ Installation, réussissez votre transmission !

Utilisez les outils et services mis à votre disposition par les Chambres d'agriculture et le réseau des accompagnateurs de la reprise et la création d'entreprises.



BULLES DE COULEURS - Photos : Fotolia

Retrouvez les coordonnées des **CONSEILLERS RDI**
les plus proches
de chez vous sur : repertoireinstallation.com




**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRES D'AGRICULTURE